



**MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN**  
1589, rue Principale  
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0  
Tél. : (819) 828-2872      Téléc. : (819) 828-0442  
[municipalite@st-adrien.com](mailto:municipalite@st-adrien.com)

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC  
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adrien :

QUE la séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2021 et les suivantes (jusqu'à nouvel ordre du gouvernement) devront à nouveau être tenue à huis clos pour respecter l'arrêté ministériel. Le gouvernement a prolongé l'état d'urgence sanitaire pour une durée indéterminée. Par conséquent, l'ensemble des mesures dédiées aux municipalités continuent de s'appliquer.

Les citoyens sont invités à faire parvenir les questions ou les commentaires par écrit par courriel à : [municipalite@st-adrien.com](mailto:municipalite@st-adrien.com).

Vous pouvez également nous laisser vos questions sur la boîte vocale à conditions d'y laisser tous les détails suivants :

- Votre nom ;
- Votre commentaire ou question ;
- Mentionner à qui s'adresse la question ou commentaire.

Le procès-verbal de la rencontre sera déposé sur le site de la municipalité. Les séances à huis clos, quant à elles seront est enregistrées et disponibles.

**DONNÉ à Saint-Adrien ce 6<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt et un**

Maryse Ducharme, dma

Directrice générale et secrétaire-trésorière